

un niveau trop bas, ne tenant pas compte des réalités du marché.

Cela a naturellement eu pour résultat que les provinces ont perçu des revenus inférieurs sur leur part de redevance provinciale. Cela veut dire également que les recherches dans le secteur du pétrole et du gaz sont devenues moins intéressantes pour l'industrie qu'elles ne l'auraient été si l'on avait laissé le prix de ce pétrole rejoindre le cours international. Par voie de conséquence les provinces ont donc perçu des revenus inférieurs au titre de leur boni provenant de la vente de droits d'exploitation de gisements pétroliers et gazifères. A cette époque, plusieurs provinces ont envisagé la possibilité de constituer des offices de commercialisation, dans l'idée d'exporter au nom de la Couronne provinciale afin d'éviter le paiement de la taxe ou, d'une autre façon, de vendre autant de pétrole que possible à l'exportation aux prix internationaux.

Après plusieurs conférences fédérales-provinciales, un accord a été conclu aux termes duquel le gouvernement fédéral restituerait aux provinces productrices, en proportion directe par rapport à leur production, la moitié des revenus fiscaux perçus durant le premier semestre. Quant à l'usage qui serait fait du montant des taxes perçues durant la première période semestrielle le gouvernement fédéral s'est engagé, aux termes de cet accord, à investir les capitaux perçus durant les quatre premiers mois dans des projets d'exploitation de l'énergie dans les provinces concernées.

Ultérieurement, le gouvernement fédéral a décidé que sa participation au projet Syncrude de Fort McMurray remplissait ses engagements d'investissement en Alberta.

Il était également prévu dans cet accord que les prix intérieurs, les prix canadiens, seraient relevés suivant une formule donnée, ou suivant ce qui serait fixé par accord ultérieur entre les pouvoirs fédéral et provinciaux. Le produit des taxes perçues pendant les deux derniers mois de la première période, et toutes les recettes fiscales à venir étaient destinées à uniformiser le prix du pétrole au profit des consommateurs des provinces de l'Est, dont les besoins sont satisfaits presque intégralement par du pétrole étranger acheté aux cours internationaux.

Il faut comprendre qu'en raison principalement de la hausse du tarif des redevances indiennes intervenue en 1974 et des hausses de prix du pétrole et du gaz, le revenu des Indiens est maintenant de 10 à 15 fois plus élevé qu'en 1973. Cependant les Indiens et leurs conseillers étaient très conscients à l'époque des effets que le blocage des prix et la taxe à l'exportation du pétrole devaient avoir sur leurs revenus, qui étaient constitués non seulement par les redevances de production mais aussi par la vente de droits de prospection.

Les bandes indiennes sont immédiatement intervenues, surtout celles qui produisent du pétrole. Quant aux bandes productrices de gaz, elles n'étaient pas encore au courant de la situation des condensats. Cependant, elles ont manifesté des inquiétudes quant à la possibilité de l'imposition d'une taxe parallèle à l'exportation du gaz, et aussi du manque à gagner que leur imposait le maintien des prix du gaz à un niveau plus bas que si le prix du pétrole avait été fixé à un niveau plus élevé.

J'ai parlé des préoccupations des bandes indiennes. Peut-être faudrait-il donner maintenant quelques détails sur tous les avantages que beaucoup de bandes tirent de leurs ressources pétrolières et gazières.

Taxe sur le pétrole

M. l'Orateur adjoint: A l'Ordre. Je dois interrompre le député, car il a épuisé son temps de parole. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Paproski: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'aimerais intervenir brièvement dans le débat. Le député a suggéré qu'on remette aux bandes indiennes, en règlement des obligations reconnues par traité, la taxe d'exportation sur le pétrole imposée en 1973 pour empêcher les compagnies pétrolières de réaliser des profits excessifs. Il faut comprendre que la taxe sur l'exportation perçue aujourd'hui sert à compenser le prix très élevé du pétrole qui nous revient du Moyen-Orient, de l'Arabie Saoudite, du Venezuela et d'autres pays étrangers et l'abaisser au cours établi par le Canada et inférieur d'environ \$3 au cours mondial. Le gouvernement n'accumule en fait pas de cagnotte grâce à ces revenus.

D'après les témoignages entendus au comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics, les revenus tirés de la taxe sur l'exportation et la taxe d'accise de 10 c. imposée en 1974, je crois, permettent à peu près de stabiliser le programme de compensation du prix du pétrole qui a été si avantageux pour l'est du Canada qui comprend, depuis Cornwall, Ottawa et la vallée de l'Outaouais, le Québec et toutes les provinces maritimes. Il y a eu des centaines de millions de dollars payés en compensation, pour que le prix des ressources pétrolières sous-marines passe du prix mondial à des prix dirigés pour le marché canadien.

● (1732)

Le prix du pétrole a augmenté en flèche à l'automne de 1973 et 1974, lorsque les pays de l'OPEP se sont constitués en cartels. Ils se sont stabilisés ensuite, et il a été possible de maintenir le prix. Toutefois, à cette époque, la moitié des revenus provenant des taxes fédérales ont été restitués aux provinces. La question qui se pose serait donc de savoir si le député pense restituer la totalité de ces fonds aux bandes indiennes des réserves de l'Ouest, où le pétrole est extrait, ou seulement la portion conservée par le gouvernement fédéral.

La plupart des gens ne se rendent pas compte de la valeur que représentent les fonds provenant de l'imposition à l'exportation du pétrole. Ce financement est affecté par l'Alberta, et par l'ensemble du Canada aux recherches de divers projets. L'accord portait environ sur 100 millions de dollars. C'est une somme très importante, que celle qui est utilisée ainsi à la recherche et au développement. Et l'on sait qu'il a, certes, beaucoup à faire dans ce domaine.

S'il y a reprise des activités dans les domaines de la production, il reste à faire de grands efforts au chapitre de la recherche et du développement pour augmenter la quantité de pétrole relativement faible qui peut être extraite dans l'Ouest du Canada. Le projet Syncrude est un vaste projet de recherche et de production. Bien qu'il s'agisse d'une station modèle de recherches de production, il représentera un apport important dans les ressources énergétiques canadiennes, puisque l'on compte qu'il va produire 125,000 barils de pétrole par jour. Il faut féliciter le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario, d'avoir investi 600 millions de dollars dans ce projet, qui même s'il s'agit d'un projet de recherches portant essentiellement sur la production, sera d'un